

# Réunion du CCAS du 6 juillet 2021 à 20H00

Membres présents : Alain METERY, Magalie POULARD, Viviane VANDROUX, Aurélie PARIS, Karine BLANCHARD, Evelyne BLANCHARD, Jean-Jacques LOISY, Laetitia PAGE, Chantal COULON, Alexandre JOLY

Absent excusé : Gilbert BLANC,

Lecture du compte-rendu de la réunion du 5 mai 2021

## Tarifs de la randonnée du 17 juillet 2021

Le CCAS organise une randonnée le 17 juillet prochain, par conséquent monsieur le Maire, Président du CCAS, propose le vote des tarifs qui seront appliqués lors de celle-ci.

Après en avoir délibéré, dans le cadre des compétences dévolues au CCAS, la Commission Administrative adopte les tarifs ci-après pour la participation à la randonnée nocturne programmée le samedi 17 juillet 2021.

La participation à la randonnée incluant le partage d'un repas est fixée à 10 € par personne avec une gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. La prestation alimentaire qui sera proposée inclut : apéritif, plat chaud, fromage, dessert et café accompagné d'un verre de vin ou de soda. Tout extra supplémentaire sera facturé au tarif de 1 €.

## Organisation de la soirée jeux du 25 septembre :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu l'organisation d'une soirée jeux le 25 septembre prochain.

La Commission Administrative décide de maintenir l'organisation de celle-ci dans la mesure où les mesures sanitaires le permettront.

Ce sera un après-midi jeux inter générations.

L'accès à cette manifestation sera gratuit.

## Avenant à la régie de recettes relative à l'organisation de manifestations

Vu la délibération en date du 15 octobre 2020 dont l'objet est la création d'une « régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées à l'organisation et l'exploitation de manifestations et activités culturelles, sociales, sportives, ludiques et autres »,

Considérant qu'il n'a pas été prévu de fonds de caisse dans le cadre de l'organisation de manifestations ou activités,

Considérant qu'il est nécessaire que le régisseur dispose d'un fonds de caisse,

Après avoir délibéré, la Commission Administrative décide de faire un avenant à « la régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées à l'organisation et l'exploitation de manifestations et activités culturelles, sociales, sportives, ludiques et autres », afin que le régisseur dispose d'un fonds de caisse à chaque manifestation.

## Questions diverses :

Information : Ouverture d'un hôpital de jour à VARENNES SAINT SAUVEUR pour les personnes âgées poly pathologiques dépendantes ou à risque de dépendance.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Alain METERY

